

Protection et sécurité des personnes handicapées en Ukraine

24.02.2022



24 février 2022 : Lettre ouverte au chef des institutions européennes, aux chefs d'État européen, russe et ukrainien et à l'OTAN 24 février 2022

Le Forum européen des personnes handicapées (EDF) appelle toutes les parties à assurer la protection et la sécurité des personnes handicapées en Ukraine, en respectant :

- leurs obligations en vertu de la Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées, en particulier l'article 11 sur les situations de risque et d'urgence humanitaire
- la résolution 2475 (2019) du Conseil de sécurité des Nations Unies sur la protection des personnes handicapées dans les conflits
- Droit international humanitaire et principes humanitaires.

Dans toute situation de crise ou de conflit, les personnes handicapées sont confrontées à un risque disproportionné d'abandon, de violence, de mort et à un manque d'accès à la sécurité, aux secours et à l'aide au rétablissement. Les femmes handicapées courent un risque accru de violence sexuelle et les enfants handicapés sont plus exposés aux abus et à la négligence. Les informations cruciales sur la sécurité et l'évacuation sont souvent inaccessibles, et les centres d'évacuation eux-mêmes sont également rarement accessibles, ce qui signifie que les personnes handicapées sont trop souvent laissées pour compte.

Il y a 2,7 millions de personnes handicapées enregistrées en Ukraine. Nos contacts dans le pays ont confirmé que la situation des personnes handicapées est épouvantable. Par exemple, les refuges à Kiev sont inaccessibles, les personnes handicapées sont donc obligées de rester chez elles, ne sachant pas où elles peuvent aller pour être en sécurité.

Les personnes handicapées vivant en institution, déjà coupées de leur communauté, risquent d'être abandonnées et oubliées. Rien qu'en Ukraine, au moins 82 000 enfants sont séparés de la société [1], et d'innombrables autres adultes handicapés sont placés en institution de façon permanente [2].

Nous appelons les dirigeants politiques et tous les acteurs humanitaires confrontés à cette crise à veiller à ce que les personnes handicapées :

- Avoir un accès complet à toute l'aide humanitaire
- Sont protégés contre la violence, les abus et les mauvais traitements
- Disposent d'informations accessibles sur les protocoles de sécurité et d'assistance, les procédures d'évacuation et le soutien

- Avoir un accès complet aux services de base, y compris l'eau et l'assainissement, le soutien social, l'éducation, les soins de santé, le transport et l'information
- Sont pris en compte et non abandonnés : il est également essentiel que des mesures soient en place qui incluent pleinement les personnes vivant dans des institutions ou des orphelinats ; et les mesures de relocalisation et d'évacuation ne devraient pas forcer davantage de personnes handicapées à vivre dans de telles institutions
- Sont impliqués de manière significative dans toutes les actions humanitaires, par le biais de leurs organisations représentatives
- Une attention particulière doit être accordée aux personnes les plus à risque, notamment les femmes, les enfants, les personnes aveugles et sourdes-aveugles, les personnes souffrant de handicaps psychosociaux et intellectuels et les personnes ayant des besoins d'assistance élevés.

Aujourd'hui, nous assistons à un conflit à grande échelle sur le sol européen. Avec l'escalade de la situation en Ukraine, le Forum européen des personnes handicapées rappelle de toute urgence aux États leurs responsabilités pour assurer la protection et la sécurité de toutes les personnes handicapées.

Président d'EDF, Yannis Vardakastanis